



Que risque t il si il n'a pas prévenu son assureur

Par **saidi agnes**, le **12/01/2017 à 11:01**

Bonjour,

Mon fils a été condamné à 6 mois de suspension de permis en 2015, il n' a pas prévenu son assureur est ce grave ?

Merci.

Par **marie076**, le **12/01/2017 à 11:06**

Bonjour

Je vous renvoie sur ce point au blog de Maître BEM sur cet même forum

<http://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/nullite-contrat-assurance-pour-fausse-5893.htm#.WHdU87F7T64>

Par **Visiteur**, le **12/01/2017 à 16:27**

Bonjour,

en principe fausse déclaration veut dire contrat caduc !

Par **youris**, le **12/01/2017 à 18:03**

bonjour,

"l'assuré a l'obligation de déclarer à sa compagnie d'assurance les circonstances nouvelles qui ont pour conséquence soit d'aggraver les risques, soit d'en créer de nouveaux et rendent de ce fait inexactes ou caduques les réponses faites à l'assureur " (Article L. 113-2 du Code des assurances).

la compagnie d'assurance peut invoquer la nullité du contrat d'assurance en cas d'omission ou de fausse déclaration intentionnelle de la part de son assuré.

salutations